



DÉCLARATION SUR LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE POUR LA CÉLÉBRATION DU 70e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Addis Abéba, le 10 décembre 2017: Aujourd'hui, l'Union africaine se joint aux Nations unies alors que commence une campagne d'une année pour préparer la célébration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 2018. La Déclaration, qui affirme l'universalité, l'inaliénabilité et l'indivisibilité des libertés et droits et fondamentaux, reste, à ce jour, l'un des textes les plus influents dans le monde en matière de droits de l'homme.

Les droits et principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ont contribué à façonner, orienter et inspirer la rédaction de divers documents adoptés par des organismes continentaux, régionaux et nationaux, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, qui constitue un instrument unique garantissant les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits collectifs en Afrique.

La promotion des droits de l'homme et des peuples est une des principales priorités de l'Union africaine. Comme témoignage de son engagement à réaliser cet objectif, l'Union africaine a adopté une Stratégie quinquennale (2011-2016) des droits de l'homme conforme aux objectifs de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à d'autres instruments pertinents. La Stratégie s'emploie à trouver des réponses aux défis auxquels est confronté le système africain des droits de l'homme, afin d'assurer la promotion et la protection effectives des droits de l'homme et des peuples sur le continent. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les droits des femmes et l'égalité des sexes sur le continent, l'Union africaine a consacré 2016 à la promotion des droits humains, en général, et des droits des femmes, en particulier, tandis que 2017 est consacrée aux droits des jeunes. En juillet 2015, la Conférence de l'Union a proclamé 2017-2026 «Décennie des droits de l'homme et des peuples», et est en train d'adopter son Plan d'action décennal pour les droits de l'homme.

Les récentes informations faisant état de la vente aux enchères de migrants africains comme esclaves en Libye ont ébranlé, attristé et mis en colère le continent et nombre d'autres hors d'Afrique. L'Union africaine a donc appelé à la fin immédiate de ces pratiques et d'autres actes criminels de traite des êtres humains, initié une enquête sur ces actes en vue de traduire leurs auteurs en justice et pris des mesures pour faciliter le rapatriement dans leurs pays d'origine ou la réinstallation dans des pays tiers de ceux des migrants africains désireux de quitter la Libye.

Les organes africains des droits de l'homme que sont la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité africain

d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, de concert avec d'autres organes ayant un mandat de promotion et de protection des droits de l'homme, ont le potentiel d'offrir aux victimes de violations des droits de l'homme en Afrique des voies de recours appropriés et doivent être renforcés.

En conclusion, la Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour appeler tous les États membres des Nations unies et de l'Union africaine à renouveler leur engagement et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des normes et standards existants aux niveaux international, continental, régional et national, et faciliter la réalisation des droits de l'homme et des peuples, sans distinction ni discrimination d'aucune sorte.